



Cotisations pour l'année 2024

1) Janvier – Décembre :

Intitulé	Cotisation annuelle
Membre	250,00€
2 ^{ème} membre de la même famille	200,00€
3 ^{ème} membre de la même famille	150,00€
A partir du 4 ^{ème} membre de la même famille	100,00

2) **Nouveaux membres** : Mai – Décembre (2 trimestres) :

Intitulé	Cotisation mai-décembre 2024
Membre	200,00€
2 ^{ème} membre de la même famille	160,00€
3 ^{ème} membre de la même famille	120,00€
A partir du 4 ^{ème} membre de la même famille	80,00€

3) **Nouveaux membres** : Septembre – Décembre (1 trimestre) :

Intitulé	Cotisation septembre-décembre 2024
Membre	120,00€
2 ^{ème} membre de la même famille	100,00€
3 ^{ème} membre de la même famille	80,00€
A partir du 4 ^{ème} membre de la même famille	60,00€

A noter s'il vous plaît que les cotisations sont composées d'une cotisation du club et de frais annuels pour la licence fédérale (FLAM), qui est obligatoire pour des raisons d'assurance. Les frais annuels pour la licence fédérale restent inchangés indépendamment de la date de prise de licence.

Les tarifs par trimestres ne sont d'application que pour des nouveaux membres lors d'une prise d'une première licence auprès du JC Stroossen en cours d'année civile.

Paiement de la cotisation

Après renvoi par le membre de la fiche d'inscription complétée, la somme due est à verser directement par virement bancaire sur le compte bancaire du Judo Club Stroossen. Une facture peut être établie sur demande par email.

IBAN : LU75 0019 6455 6929 5000
Titulaire du compte : Judo Club Stroossen
BIC : BCEELULL
Banque : Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg (BCEE)

Communication du virement : Cotisation 2024 JC Stroossen, Nom, Prénom